



Art. L 1122-17. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente.
Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

*Madame, Monsieur le Conseiller,
est invité(e) à se trouver à la séance du
Conseil communal qui se tiendra
**à la Maison communale,
rue Général Thys n° 27
le MARDI 24 MAI 2022
à 20H***

ORDRE DU JOUR

COMMUNE de
4607 DALHEM
Services administratifs :
Rue de Maestricht 7
4607 DALHEM (Berneau)

Tél. : (04) 379.18.22
379.49.08
Fax : (04) 374.24.29

N° d'entreprise (ou BCE) :
0207.340.468

info@commune-dalhem.be
www.dalhem.be

Agent traitant :
B. DEBATTICE, Chef de bureau
administratif
Ligne directe :
04/374.74.32
Courriel :
beatrice.debattice@commune-dalhem.be

SÉANCE PUBLIQUE

1. Approbation du P.V. du 28.04.2022
2. Arrêtés de police
3. Marché public de services – Travaux d'aménagement de la Place du Centenaire Flechet à Warsage – Désignation d'un auteur de projet
4. Patrimoine communal – Acquisition de deux appartements avec emplacements de parcage extérieurs pour cause d'utilité publique en vue de financer les mesures d'aide du SPW pour le relogement des familles suite aux inondations de juillet 2021 – Rue de la Gare à Warsage – Accord sur le compromis de vente

HUIS CLOS

1. Approbation du P.V. du 28.04.2022
2. Personnel communal temporaire – Désignations – Ratifications
3. Personnel enseignant temporaire – Désignations – Ratifications
4. Personnel enseignant définitif – Demandes de congé – Avis
5. Personnel enseignant définitif – Mises en disponibilité pour cause de maladie

Dalhem, le 10 mai 2022.

La Directrice générale,


J. LEBEAU

PAR LE COLLEGE,



Le Bourgmestre,


A. DEWEZ